



## RÈGLEMENTS ET CODE DE VIE LORS D'UN SÉJOUR

### IMPORTANT :

**En effectuant une réservation à Villa de brome, vous acceptez et respectez ces règlements et code de vie. Il est important de lire ce document.**

*Le mot « USAGER » détermine le ou les personnes qui bénéficie d'une location sur le site de Villa de Brome.*

1. L'utilisateur s'engage à respecter les lieux loués et à les remettre dans le même état qu'à son arrivée. Les meubles et objets à la disposition doivent être traités avec soin et utilisés uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés.
2. L'utilisateur doit informer Villa de Brome de tout bris ou dommage causé durant son séjour et il est responsable des dommages matériels survenus dans ou sur l'immeuble pendant la période de location, et ce, pour quelque raison que ce soit. Des frais peuvent s'appliquer pour le remplacement ou la réparation des dommages.
3. L'utilisateur s'engage à n'utiliser que les lieux loués dont il a accès et à respecter les espaces des autres usagers et des résidents permanents de Villa de Brome.
4. L'utilisateur devra s'en tenir à un niveau de bruit raisonnable, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. **Après 23 h, le bruit devra être réduit au minimum** pour le respect des autres usagers et des résidents.
5. Il est interdit de fumer du tabac, de vapoter ou de fumer du cannabis à l'intérieur des bâtiments ou sur les balcons et dans les aires de jeux extérieures dédiés aux enfants. L'utilisateur doit respecter les lois en vigueur et fumer à 9 mètres des points d'entrée et de sortie.
6. Les animaux ne sont pas admis. (À l'exception de chien guide)
7. Tout usager s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur de la santé publique lors de son séjour.
8. L'organisateur doit informer la direction de Villa de Brome si des invités non prévus lors de la réservation se présente sur le site.

9. Agir avec respect ; chaque usager, résident, employé et bénévole de Villa de Brome doit faire preuve de civisme à l'égard d'autrui et s'abstenir de tout comportement agressif y compris de tout commentaire ou comportement discriminatoire ou haineux ; ne jamais manifester de harcèlement ou de violence, qu'elle soit sexuelle, physique, verbale ou psychologique. Tout manquement à cet engagement fera l'objet de sanctions pouvant conduire jusqu'à l'exclusion du lieu.
10. Prenez note que tous les résidents et employés de Villa de Brome ont été soumis à une vérification des antécédents judiciaires dans les derniers mois pour assurer la sécurité des usagers et des groupes classés vulnérables qui y sont accueillis.
11. Villa de Brome ne pourra pas être tenu responsable de tout accident, blessure ou maladie qui résulte de la faute de l'usager, pouvant survenir durant le séjour. En acceptant cette réservation, vous acceptez les risques associés à leur séjour à l'établissement.
12. Villa de Brome ne pourra être tenu responsable du vol ou de la perte des biens des usagers lors du séjour.
13. Dans la situation où le séjour devrait être annulé ou interrompu selon les consignes de la santé publique (Covid-19), à cause de problèmes imprévus à l'immeuble (eau, électricité, etc.) ou par Villa de Brome, la responsabilité de l'usager se limiterait au coût de la location des jours utilisés.